

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	12

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage : 11 septembre 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvonne, NOHAÏC Thierry, LE GUYADER Myriam, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ;

Membres excusés : LE MAOUT Christophe, GUEZENNEC Maxime ;

Membres non excusés : /

Procuration : M. Christophe LE MAOUT a donné procuration à M. Ludovic GUENEGOU.

M. Christophe LOZAC'H a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 72/2026 :
Régularisation de l'emprise voirie à Kerdiriou**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie de la route est intégrée dans une parcelle privative. Il s'agit de la parcelle cadastrée B 1117 située à Kerdiriou, et appartenant à L'EARL de la Voie Romaine.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire informe qu'il a été proposé à L'EARL de la Voie Romaine, propriétaire de la parcelle concernée, d'acquérir cette parcelle et précise que celle-ci a donné son accord. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de régulariser cette emprise voirie.

**Après en avoir délibéré,
Concernée par l'affaire, Madame Lénaïg LE MANAC'H s'est retirée avant le vote et n'y a pas pris part.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à faire une offre d'achat au prix de 0,30 € le m² ;
- PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer les actes notariés et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LOZAC'H